

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 mai 2023

---

**PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT  
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 90

présenté par

M. Gosselin, Mme Bonnivard, M. Seitlinger, M. Kamardine, Mme Duby-Muller, M. Le Fur,  
Mme Frédérique Meunier, M. Cinieri, M. Neuder, M. Dubois, M. Boucard, Mme D'Intorni,  
M. Brigand, Mme Anthoine, M. Hetzel, M. Portier, Mme Petex-Levet, M. Bourgeaux, M. Bazin,  
Mme Louwagie et M. Schellenberger

-----

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 12, insérer l'alinéa suivant :

« La vigueur de notre BITD dépend de la capacité de financement des entreprises qui la composent. Afin de lever les difficultés de financement liées au refus opposés par les banques et permettre les investissements d'avenir, le ministère des armées et le ministère de l'économie et des finances devront mettre en place une mission commune de médiation du crédit défense, à l'instar de la mission de médiation du crédit mise en place auprès des entreprises du secteur civil. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les entreprises de la BITD font état régulièrement de difficultés de financement et de refus opposés par les banques pour leur prêter les sommes nécessaires aux investissements d'avenir. La mise en place d'une mission de médiation d'un crédit Défense à l'image de ce qui a été fait avec le médiateur du crédit pour les entreprises du secteur civil, qui fonctionne très bien, permettrait de lever les difficultés.